

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 84 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025

Gland, le 22 septembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M.	Nicolas Pellet	PLR, 1er membre
M.	Evan Lock	GDG, rapporteur
M.	Sébastien Bertherin	GDG
M.	Alain Bringolf	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 1^{er}, 12, 18 et 22 septembre 2025

Excusé-e-s

Le 1^{er} septembre : Rasul Mawjee

Le 12 septembre : Sébastien Bertherin, Jérôme Frachebourg, Isabelle Wegmann

Le 18 septembre : Iulica Gorgoni

Le 22 septembre : Rasul Mawjee, Iulica Gorgoni

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal des Finances, de l'économie, des sports et des domaines, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances, de l'économie et des sports, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 12 septembre 2025.

Préambule :

En conformité aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 9 décembre 2021, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

L'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Le montant total des crédits complémentaires demandés est de CHF 259'300.- ; soit 0.35% du budget initialement accordé. Les dépassements budgétaires représentaient 0.42% en 2022, 0.76% en 2023, 0.36% en 2024.

Seuls 34 comptes sur les 866 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes) sont concernés par cette demande.

Informations complémentaires :

La COFIN a demandé à la Municipalité des compléments d'information sur certains crédits. Les réponses figurent ci-après en *italique*. Les crédits sont répartis en trois catégories :

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles.
2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle.
3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du conseil avant d'être engagée.

En ce qui concerne la première catégorie, la demande est peu élevée et ne pose pas de problème. Pour la deuxième catégorie, le montant demandé (CHF 165'150.-) représente 63.7% du montant total demandé. La COFIN s'est tout naturellement intéressée au plus gros montant demandé, à savoir les CHF 110'000.- pour l'approvisionnement en eau, parts aux entreprises - SAPAN. La question et sa réponse sont reproduites ci-après en intégralité :

Q : Le tarif des frais financiers a explosé (plus que triplé) passant de CHF 17.00 à CHF 53.70. En quoi consistent ces frais financiers ? Le tarif va-t-il encore changé soit à la hausse ou à la baisse ? Peut-on avoir la liste complète des projets actuels et futurs de la SAPAN ? Une nouvelle participation a été demandée aux communes dès 2025 ; dès lors pourquoi ce montant n'a-t-il pas été prévu au budget ?

R : Réponse du Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) du 9 septembre 2025 :

« Pour financer le plan d'investissement 2024-2029 ainsi que les intérêts de l'emprunt associé, une nouvelle participation financière des communes a été rendue nécessaire dès 2025. Les actionnaires ont reçu un tableau de simulation présentant l'impact de cette mesure sur le prix de l'eau dans chaque commune, basé sur une consommation moyenne estimée à 290 litres par jour et par habitant. Selon cette simulation, l'augmentation globale du prix de l'eau pour les communes a été évaluée à 6,66 %.

L'Assemblée générale a validé le plan d'investissement et son mode de financement, tels que présentés par le Conseil d'administration lors de la séance du 27 novembre 2024. Au printemps 2025, un spécimen de facture a été transmis aux communes. Toutefois, le traitement de ces documents, qui ne relève pas d'un courrier officiel, n'a pas permis à l'Administration de considérer cette donnée, celle-ci étant intégrée dans le processus de paiement de facture. »

La raison principale de cette demande est de participer au financement de CHF 12'6000'000.- jusqu'en 2029 pour les actuels et futurs investissements de la SAPAN évoqués dans le préavis.

Une autre demande, certes minime, a interpellé la COFIN. En effet un crédit supplémentaire de CHF 300.- est demandé pour l'impression de menus pour le souper de fin d'année des collaborateurs. La commission se demande s'il n'est pas moins onéreux de procéder de manière différente. L'Office des ressources humaines (ORH) nous répond comme suit :

« La soirée du personnel est un événement organisé pour l'ensemble des collaborateurs, y compris le personnel auxiliaire. Cette catégorie de personnel ne dispose pas d'adresse email professionnelle ; dès lors, des cartons d'invitation imprimés selon le thème choisi leur sont envoyés (environ 80 par année). Le commentaire justificatif aurait également dû préciser qu'il ne s'agissait pas seulement de l'impression des menus, mais aussi des cartons d'invitation destinés au personnel auxiliaire.

Étant donné que cet événement vise à rassembler tous les collaborateurs (tous contrats confondus) et à les remercier pour leur engagement durant l'année écoulée, une attention particulière est portée à la présentation, notamment par l'utilisation de papier cartonné sur le thème de la soirée. »

Enfin pour la troisième catégorie la COFIN constate que pour la deuxième fois consécutive des ETP supplémentaires (0,3 ETP) sont demandés dans le cadre des crédits complémentaires plutôt que dans le budget.

Délibérations

Les membres de la COFIN n'ont pas d'objections à formuler concernant ce préavis. Les montants demandés sont cohérents avec les motifs fournis. De plus, le montant total est dans la moyenne des années précédentes. Enfin, avec l'adaptation des attributions aux fonds de réserve, l'excédent de charges n'augmente que de CHF 141'000.- soit 0.19% du budget. La grande transparence des demandes est à mettre au crédit de la Municipalité car même des montants quasi insignifiants mais qui ont leur raison d'être sont détaillés. Par conséquent la COFIN approuve le préavis ainsi que ses conclusions.

Conclusions :

Compte tenu des explications qui figurent dans le préavis et des renseignements complémentaires qu'elle a obtenus de la Municipalité, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 84 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2025 représentant au total une augmentation de charges de CHF 259'300.- ;
- II. la situation financière de la commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévus au budget 2025	CHF 3'224'050.-
Charges supplémentaires selon préavis no 84	CHF 259'300.-
Revenus supplémentaires selon préavis no 84	CHF 0.-
Adaptation des attributions aux fonds de réserve	CHF -118'200.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF 3'365'150

Signatures des membres de la Commission

Nicolas Pellet, 1 ^{er} membre	Evan Lock, rapporteur
Sébastien Bertherin	Alain Bringolf
Jérôme Frachebourg	Angelita Galvez
Iulica Gorgoni	Rasul Mawjee
Isabelle Wegmann	